

Peut-on faire un SCOT inefficace



Le Schéma de cohérence territoriale - SCOT - fixe les orientations à long terme pour le développement de la région urbaine de Grenoble : en jeu la capacité du territoire à offrir à 730 000 habitants un cadre de vie, des logements, des services de qualité...

Doit-il être de la "littérature d'aménagement" avec des orientations générales qui se limitent à des prévisions démographiques, à des grands principes d'aménagement ?

Ou doit-il être un document plus prescriptif avec les risques que cela signifie ?

Pour rendre ce SCOT efficace, peut-on compter sur la seule règle de compatibilité entre les PLU, PLH, PDU avec le SCOT ?

Ou doit-on mettre l'accent sur les conditions de mise en œuvre de ce SCOT en inventant de nouveaux outils par des accords entre les territoires ?

Les plans territoriaux mis à l'étude dans différentes métropoles, en France et dans d'autres pays européens, apportent des réponses diverses à ces questions.

Première
controverse
du **SCOT 2030**

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DE LA RÉGION
URBAINE
DE GRENOBLE

Établissement Public

Avec les apports de
Gilles Novarina, directeur
de l'IUG et de Marcus Zepf,
professeur en urbanisme.

Débat animé par Pierre
Mahey, *Arpenteurs*

Mardi 10 novembre 2009
Amphithéâtre de l'IUG 14, av. Marie Reynoard
Grenoble 18h30 à 20h30

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SCoT 2030

Plus connu sous le diminutif "SCoT", le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) qui remplace le Schéma directeur adopté en 2000. Le SCoT est initié par un territoire en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de ses politiques autour d'orientations stratégiques. Le périmètre du SCoT rassemble les communes et intercommunalités d'un même "bassin de vie" de la région grenobloise - 730 000 habitants - 273 communes.

Le SCoT a deux missions principales :

Il établit les grandes options qui présideront à l'aménagement ainsi qu'au développement de ce territoire à minima pour les dix ans à venir.

Il détermine des objectifs et des prescriptions dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces.

Le SCoT est la seule démarche qui permet aux territoires de coordonner leurs politiques d'aménagement et de les rendre cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.

Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, Unités Touristiques Nouvelles, autorisations commerciales, ...) doivent être compatibles avec le SCoT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

La démarche de construction du SCoT

Depuis l'automne 2008, à l'initiative du Syndicat Mixte, présidé par Marc Baïetto, de nombreuses réunions rassemblant des élus locaux, des acteurs économiques et associatifs ont été organisées sur l'ensemble du territoire concerné par l'élaboration du SCoT. Une démarche essentielle pour confronter les différentes approches et projets pour le territoire. L'objectif ? Echanger, débattre et dégager les grands principes de l'aménagement du territoire de la région grenobloise.

Tout au long de cette phase qui s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2010, au plus près du terrain, l'ensemble des collectivités et acteurs débattront de la stratégie, des moyens à mettre en œuvre sur chacun des six territoires. Secteur par secteur, il s'agira de dégager des accords, de repérer les difficultés et points de blocage et d'esquisser les voies et moyens pour les dépasser.

D'autres regards sur la région grenobloise

L'établissement public du SCoT a souhaité que soient organisés des ateliers/débats "**les controverses du SCoT**" entre élus et universitaires, associations et habitants, sur les thèmes abordés à l'occasion de l'élaboration du futur de la région grenobloise.